

**Bruxelles, le 3 juillet 2026
(OR. en)**

11125/26

**ECOFIN 915
UEM 319
SOC 444
EMPL 246
COMPET 859
ENV 835
EDUC 301
ENER 457
JAI 895
GENDER 132
JEUN 175
SAN 533
ECB
*EIB***

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	RECOMMANDATION DU CONSEIL relative aux politiques économique, sociale, de l'emploi, structurelle et budgétaire de Chypre

Les délégations trouveront ci-joint le projet de recommandation du Conseil visé en objet, fondé sur la proposition COM(2026) 213 final de la Commission, tel que revu et approuvé par différents comités du Conseil et mis au point par le Comité économique et financier.

RECOMMANDATION DU CONSEIL

relative aux politiques économique, sociale, de l'emploi, structurelle et budgétaire de Chypre

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 121, paragraphe 2, et son article 148, paragraphe 4,

vu le règlement (UE) 2024/1263 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2024 relatif à la coordination efficace des politiques économiques et à la surveillance budgétaire multilatérale et abrogeant le règlement (CE) n° 1466/97¹ du Conseil, et notamment son article 3, paragraphe 3,

vu la recommandation de la Commission européenne,

vu les résolutions du Parlement européen,

vu les conclusions du Conseil européen,

vu l'avis du Comité de l'emploi,

vu l'avis du comité économique et financier,

vu l'avis du comité de la protection sociale,

vu l'avis du comité de politique économique,

¹ Règlement (UE) 2024/1263 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2024 relatif à la coordination efficace des politiques économiques et à la surveillance budgétaire multilatérale et abrogeant le règlement (CE) n° 1466/97 du Conseil (JO L, 2024/1263, 30.4.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2024/1263/oj>).

considérant ce qui suit:

- (1) Le règlement (UE) 2024/1263 précise les objectifs du cadre de gouvernance économique, qui sont de promouvoir des finances publiques saines et viables, une croissance durable et inclusive ainsi que la résilience au moyen de réformes et d'investissements, et de prévenir les déficits publics excessifs. Il dispose que le Conseil et la Commission exercent une surveillance multilatérale dans le cadre du Semestre européen, conformément aux objectifs et exigences du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE). Le Semestre européen comprend, en particulier, la formulation de recommandations par pays et la surveillance de leur mise en œuvre.
- (2) Le 25 novembre 2025, la Commission a adopté un avis sur le projet de plan budgétaire 2026 de Chypre. Le même jour, la Commission a adopté, sur la base du règlement (UE) n° 1176/2011, le rapport 2026 sur le mécanisme d'alerte, dans lequel Chypre n'est pas mentionnée parmi les États membres devant faire l'objet d'un bilan approfondi. La Commission a également adopté une recommandation de recommandation du Conseil concernant la politique économique de la zone euro², une recommandation de recommandation du Conseil relative au capital humain dans l'Union européenne, ainsi qu'une proposition de rapport conjoint sur l'emploi 2026, qui analyse la mise en œuvre des lignes directrices pour l'emploi et des principes du socle européen des droits sociaux. Le Conseil a adopté la recommandation concernant la politique économique de la zone euro le 21 avril 2026, et le rapport conjoint sur l'emploi et la recommandation relative au capital humain le 9 mars 2026.
- (3) Le 29 janvier 2025, la Commission a publié la boussole pour la compétitivité, un cadre stratégique pour stimuler la compétitivité mondiale de l'Union sur les cinq prochaines années. Outre la sécurité, elle désigne les trois impératifs de transformation que sont l'innovation, la décarbonation et la compétitivité comme les piliers essentiels d'une croissance économique durable. Depuis sa publication, la boussole pour la compétitivité a guidé les travaux relatifs au Semestre européen, de manière à ce que les politiques économiques des États membres soient en phase avec les objectifs stratégiques de l'UE, créant ainsi une approche unifiée de la gouvernance économique qui favorise la croissance durable, l'innovation et la résilience dans l'ensemble de l'Union.

² JO C, C/2026/2434, 28.4.2026, ELI: <http://data.europa.eu/eli/C/2026/2434/oj>.

- (4) En 2026, le Semestre européen pour la coordination des politiques économiques se déroule toujours parallèlement à la mise en œuvre de la facilité pour la reprise et la résilience (FRR)³, entrée dans sa dernière phase. Les plans pour la reprise et la résilience (PRR), ainsi que les financements de la politique de cohésion, ont joué un rôle essentiel dans la réalisation des priorités stratégiques dans le cadre du Semestre européen, puisque, conformément aux exigences qui leur sont applicables, ils devaient aider les États membres à relever efficacement l'ensemble, ou une partie non négligeable, des défis recensés dans les recommandations par pays qui leur ont été adressées au cours des derniers cycles, et que les programmes financés par la politique européenne de cohésion devaient tenir compte des recommandations par pays. Alors que la FRR s'approche de son terme, il reste essentiel de pérenniser et de mettre à profit les réformes et les investissements qu'elle a soutenus et permis de mettre en œuvre, en particulier ceux qui contribuent à relever les défis recensés dans les recommandations par pays.
- (5) Le 3 juin 2026, la Commission a publié le rapport 2026 pour Chypre. Ce rapport évalue les progrès accomplis par Chypre à l'égard des recommandations qui lui ont été adressées en 2025 et fait le point de la mise en œuvre, par Chypre, de son PRR. Sur la base de cette analyse, il recense les défis les plus pressants auxquels Chypre est confrontée. Il évalue également les progrès accomplis par Chypre dans la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux et dans la réalisation des grands objectifs de l'Union en matière d'emploi, de compétences et de réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale, ainsi que les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable des Nations unies.

³ Règlement (UE) 2021/241 du Parlement européen et du Conseil du 12 février 2021 établissant la facilité pour la reprise et la résilience (JO L 57 du 18.2.2021, p. 17, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2021/241/oj>).

- (6) Le 21 janvier 2025, le Conseil a adopté, à la suite de l'évaluation réalisée par la Commission et sur recommandation de celle-ci, une recommandation approuvant le plan budgétaire et structurel national à moyen terme de Chypre⁴. Ce plan couvre la période 2025-2028 et présente un ajustement budgétaire étalé sur quatre ans. Le Conseil a recommandé les taux de croissance maximaux des dépenses nettes suivants: 6,0 % en 2025, 5,0 % en 2026, 5,4 % en 2027 et 4,3 % en 2028, ce qui correspond aux taux de croissance cumulés maximaux calculés par rapport à l'année de référence 2023 de 8,9 % en 2025, de 14,3 % en 2026, de 20,5 % en 2027 et de 25,7 % en 2028.
- (7) La guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine et ses répercussions représentent un défi existentiel pour l'Union européenne. La Commission a invité les États membres à demander l'activation, de manière coordonnée, de la clause dérogatoire nationale prévue dans le pacte de stabilité et de croissance afin de soutenir les efforts déployés par l'UE pour parvenir à une augmentation rapide et significative des dépenses de défense⁵ et cette proposition a été accueillie favorablement par le Conseil européen le 6 mars 2025. Les États membres peuvent encore demander l'activation de la clause dérogatoire nationale à tout moment jusqu'en 2028, s'ils remplissent les critères énoncés à l'article 26 du règlement (UE) 2024/1263.
- (8) Le 30 avril 2026, Chypre a présenté son rapport d'avancement annuel pour 2026⁶ sur le respect des taux de croissance maximaux recommandés pour ses dépenses nettes, ainsi que sur la mise en œuvre des réformes et des investissements visant à répondre aux principaux défis identifiés dans les recommandations qui lui ont été adressées dans le cadre du Semestre européen.

⁴ Recommandation du Conseil du 21 janvier 2025 approuvant le plan budgétaire et structurel national à moyen terme de Chypre (JO C, C/2025/639, 10.2.2025, ELI: <http://data.europa.eu/eli/C/2025/639/oj>).

⁵ Communication de la Commission intitulée "Concilier une augmentation des dépenses de défense avec le pacte de stabilité et de croissance", Bruxelles, 19.03.2025, C(2025) 2000 final.

⁶ Les rapports annuels d'avancement 2026 sont disponibles à l'adresse suivante: https://economy-finance.ec.europa.eu/economic-and-fiscal-governance/stability-and-growth-pact/preventive-arm/annual-progress-reports_en?prefLang=fr

- (9) En 2025, la croissance du PIB réel a été de 3,8 % et l'inflation IPCH s'est établie à 0,8 %. Les prévisions du printemps 2026 de la Commission tablent sur une croissance du PIB réel de 2,3 % en 2026 et de 2,7 % en 2027, tandis que l'inflation mesurée par l'IPCH devrait s'établir à 3,6 % en 2026 et à 2,2 % en 2027.
- (10) Sur la base des données communiquées par Eurostat⁷, l'excédent public de Chypre est passé de 4,1 % du PIB en 2024 à 3,4 % en 2025. Sur la base des mesures connues à la date de finalisation des prévisions, les prévisions du printemps 2026 de la Commission tablent sur un excédent de 2,1 % du PIB en 2026 et de 2,5 % du PIB en 2027. La diminution de l'excédent en 2026 reflète principalement la mise en œuvre de la réforme fiscale générale au début de l'année. L'augmentation de l'excédent en 2027 s'explique principalement par l'augmentation des recettes fiscales due à la suppression des réductions de TVA sur l'électricité et les biens de base, ainsi que par l'amélioration globale des perspectives de croissance.
- (11) D'après les estimations de la Commission, l'orientation budgétaire⁸, qui inclut les dépenses financées tant au niveau national qu'au niveau de l'UE, était expansionniste, à hauteur de 1,8 % du PIB, en 2025. D'après les projections, elle devrait être expansionniste, de 0,4 % du PIB, en 2026, et restrictive, de 1,2 % du PIB, en 2027.
- (12) Sur la base des données fournies par Eurostat⁹, la dette publique de Chypre est passée de 62,7 % du PIB à la fin de l'année 2024 à 55,0 % du PIB à la fin de l'année 2025. La diminution du ratio d'endettement en 2025 s'explique principalement par un excédent primaire de 4,5 % du PIB ainsi que par une croissance du PIB nominal plus de deux fois plus rapide que les paiements d'intérêts. Sur la base des mesures connues à la date de finalisation des prévisions, les prévisions du printemps 2026 de la Commission tablent sur une diminution du ratio de la dette au PIB à 50,4 % d'ici la fin de 2026, puis à 45,5 % d'ici la fin de 2027. La diminution du ratio d'endettement en 2026 et 2027 s'explique principalement par un excédent primaire de 3,3 % du PIB en 2026 et de 3,7 % du PIB en 2027. Au cours de ces deux années, le PIB nominal devrait également continuer à croître environ deux fois plus rapidement que les paiements d'intérêts.

⁷ Euro-indicateurs d'Eurostat du 22 avril 2026.

⁸ L'orientation budgétaire est définie comme une mesure de la variation annuelle de la position budgétaire sous-jacente des administrations publiques. Elle vise à évaluer l'impulsion économique donnée par les politiques budgétaires, qu'elles soient financées au niveau national ou par le budget de l'UE. Elle correspond à la différence entre i) la croissance potentielle à moyen terme et ii) la variation des dépenses primaires, déduction faite des mesures discrétionnaires en matière de recettes et en incluant les dépenses financées par un soutien non remboursable (subventions) de la facilité pour la reprise et la résilience et par d'autres fonds de l'UE.

⁹ Euro-indicateurs d'Eurostat du 22 avril 2026.

- (13) Selon les prévisions du printemps 2026 de la Commission, le total des dépenses publiques de défense de Chypre s'est élevé à 1,8 % du PIB en 2025 et il devrait atteindre le même niveau en 2026.
- (14) L'Union reste confrontée à des risques de rupture de l'approvisionnement énergétique et à une forte volatilité des prix, exacerbés par les tensions géopolitiques qui affectent les marchés mondiaux du pétrole et du gaz. L'expérience tirée de la crise énergétique de 2022-2023 a montré que des mesures larges et non ciblées entraînent des coûts budgétaires importants et sont inefficaces sur les plans social et économique. Depuis le début de la guerre au Moyen-Orient en février 2026, Chypre a adopté des mesures de politique budgétaire pour atténuer l'incidence des prix élevés de l'énergie sur les ménages et les entreprises¹⁰. Il s'agit notamment de réductions non ciblées de la TVA sur l'électricité (jusqu'en mars 2027) et des droits d'accise sur les carburants (d'avril à juin 2026), ainsi que de subventions ciblées aux agriculteurs (avril et mai 2026), aux compagnies aériennes (de juin à septembre 2026) et au secteur du tourisme (avril 2026). Selon les prévisions du printemps 2026 de la Commission, le coût budgétaire de ces mesures devrait s'élever à environ 0,1 % du PIB en 2026. Selon les estimations de la Commission, si ces mesures devaient rester en vigueur jusqu'à la fin de 2026, leur coût budgétaire s'élèverait à 0,3 % du PIB pour cette année.
- (15) D'après les calculs de la Commission, les dépenses nettes de Chypre ont augmenté de 9,6 % en 2025 et de 11,8 %, en cumulé, sur 2024 et 2025. La croissance des dépenses nettes en 2025 est supérieure au taux de croissance maximal recommandé, avec un écart de 1,3 % du PIB en termes annuels. Si l'on considère conjointement les années 2024 et 2025, le taux de croissance cumulé des dépenses nettes est également supérieur au taux de croissance maximal recommandé, avec un écart de 1,0 % du PIB sur une base cumulée. Dans le même temps, comme indiqué, la position budgétaire pour 2025 était excédentaire, et la dette publique était inférieure à 60 % du PIB.

¹⁰ Situation à la date de finalisation des prévisions du printemps 2026 de la Commission (4 mai 2026).

- (16) D'après les calculs de la Commission, les dépenses nettes de Chypre devraient augmenter de 7,4 % en 2026 et de 20,1 %, en cumulé, sur 2024, 2025 et 2026. La croissance des dépenses nettes prévue pour 2026 est supérieure au taux de croissance maximal recommandé, avec un écart de 0,9 % du PIB en termes annuels. Si l'on considère conjointement les années 2024, 2025 et 2026, le taux de croissance cumulé prévu des dépenses nettes est également supérieur au taux de croissance maximal recommandé, avec un écart de 1,8 % du PIB sur une base cumulée. Dans le même temps, comme indiqué, la position budgétaire pour 2026 devait être excédentaire, et la dette publique est inférieure à 60 % du PIB et devrait encore diminuer.
- (17) Il demeure essentiel d'associer de façon systématique, significative et opportune les collectivités locales et régionales, les partenaires sociaux, la société civile et les autres parties prenantes concernées afin d'assurer une adhésion généralisée aux fins d'une bonne mise en œuvre des instruments de financement de l'Union, dans le contexte du Semestre européen également.
- (18) La mise en œuvre, à Chypre, des programmes de la politique de cohésion, qui comprennent le soutien du Fonds européen de développement régional (FEDER), du Fonds pour une transition juste (FTJ), du Fonds social européen plus (FSE+) et du fonds de cohésion (FC), est supérieure au rythme moyen au niveau de l'UE, tant en ce qui concerne la sélection des projets que les paiements. Il est important de maintenir la dynamique actuelle, tout en maximisant l'impact des investissements sur le terrain. Dans le cadre de ses programmes relevant de la politique de cohésion, Chypre prend déjà des mesures destinées à stimuler la compétitivité et la croissance. Néanmoins, certains domaines pourraient nécessiter un renforcement supplémentaire de la mise en œuvre, notamment ceux liés à la gestion des déchets et aux transports publics urbains. Il est essentiel de veiller à ce que les nouveaux investissements annoncés par Chypre dans son examen à mi-parcours des fonds de la politique de cohésion, notamment ceux liés aux cinq priorités définies dans le règlement sur l'examen à mi-parcours¹¹, soient déployés rapidement et efficacement.

¹¹ Règlement (UE) 2025/1914 du Parlement européen et du Conseil du 18 septembre 2025 modifiant les règlements (UE) 2021/1058 et (UE) 2021/1056 en ce qui concerne des mesures spécifiques visant à relever des défis stratégiques dans le cadre de l'examen à mi-parcours.

- (19) L'écosystème chypriote de recherche et d'innovation reste caractérisé par un faible niveau d'investissement dans la recherche et le développement, une faible valorisation des connaissances et des liens limités entre la recherche et les entreprises. Du côté positif, des initiatives de financement ciblé par l'intermédiaire de la FRR et de la politique de cohésion ont été adoptées, qui soutiennent les entreprises innovantes et les jeunes pousses, et la législation dérivée a récemment été adoptée. Néanmoins, des goulets d'étranglement majeurs persistent, notamment l'absence d'une stratégie globale à long terme en matière de recherche et d'innovation, ce qui entrave la commercialisation effective des résultats de la recherche. L'expansion rapide du secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC) offre des perspectives de retombées sur l'ensemble de l'économie, grâce à des liens plus étroits avec les entreprises nationales et les instituts de recherche.
- (20) L'accès au financement non bancaire à Chypre est limité, ce qui freine l'expansion des entreprises, la diversification et la croissance de la productivité. Les prêts bancaires continuent de dominer le financement des entreprises, tandis que les marchés des capitaux sont sous-développés, avec l'un des niveaux de financement de marché les plus bas de l'Union. Bien que certaines initiatives au titre de la FRR, notamment le "Cyprus Equity Fund", aient été lancées pour soutenir d'autres types de financements, l'ampleur des financements mobilisés reste limitée. En conséquence, de nombreuses entreprises, en particulier les entreprises jeunes et innovantes, éprouvent des difficultés à accéder à un financement adéquat. La culture financière reste faible par rapport à la moyenne de l'UE, ce qui limite la capacité et la motivation des ménages à diversifier leurs stratégies d'investissement. Dans le même temps, le deuxième pilier du système de retraite reste sous-développé et très fragmenté, ce qui limite son rôle tant au niveau des régimes de retraite que de l'offre de capitaux à long terme. Le renforcement des retraites professionnelles et l'amélioration de la participation des ménages aux marchés des capitaux pourraient favoriser la disponibilité de financements à long terme et contribuer à une répartition plus efficace de l'épargne.
- (21) Chypre est confrontée à plusieurs défis liés au cadre réglementaire et administratif. Certaines mesures ont été prises, mais des obstacles à l'investissement persistent. Les projets d'infrastructure continuent de connaître des retards dus à la longueur des procédures d'acquisition de terrain et de passation de marchés, à des capacités administratives limitées et à des problèmes de coordination. Bien que des mesures visant à réduire la charge administrative et à améliorer les services aux investisseurs aient été adoptées, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour renforcer l'efficacité, rationaliser les procédures et réduire la fragmentation réglementaire.

- (22) Chypre a la possibilité d'améliorer la gouvernance des entreprises publiques. Ces entreprises jouent un rôle central dans des secteurs clés de l'économie (par exemple, l'électricité, les télécommunications, l'eau, la gestion des eaux usées et les infrastructures). Toutefois, leur niveau de gouvernance reste inférieur aux normes internationales, avec des faiblesses persistantes en matière d'obligation de rendre des comptes, de transparence, de procédures de nomination des conseils d'administration, ainsi qu'avec l'absence de politique claire en matière de propriété des entreprises. Bien que la mise en place d'un conseil consultatif indépendant ait permis des améliorations en vue d'une nomination des conseils d'administration des entreprises publiques qui soit davantage fondée sur le mérite, la mise en œuvre effective du plan d'action sur la gouvernance des entreprises publiques récemment adopté pourrait contribuer à relever ces défis et à améliorer les performances des entreprises publiques, à soutenir leur modernisation et à renforcer leur contribution aux objectifs stratégiques, y compris la transition écologique et numérique.
- (23) Chypre fait face à des difficultés liées à l'efficacité de son système judiciaire, avec de longs délais de résolution des affaires, de faibles niveaux de numérisation et des retards dans l'exécution des décisions de justice. La mise en œuvre d'une réforme récemment adoptée visant à accélérer la résolution de certaines affaires par la création de tribunaux d'amirauté et de tribunaux commerciaux accuse du retard, et aucun de ces tribunaux n'est encore opérationnel. Les progrès dans la numérisation des procédures judiciaires, concernant notamment un système complet de dossiers et des technologies d'enregistrement audio numérique, restent limités, et des goulets d'étranglement persistent en matière d'application de la législation, ce qui pèse sur la sécurité juridique et les conditions d'investissement.
- (24) Si Chypre a progressé dans sa transition énergétique, d'importants défis subsistent. Chypre reste fortement dépendante des combustibles fossiles, le pétrole et les produits pétroliers représentant 85,2 % de sa consommation brute d'énergie en 2024. En outre, Chypre présente l'une des plus importantes dépendances dans l'UE à l'égard des importations d'énergie (87,7 % de l'énergie brute disponible en 2024). Les efforts visant à diversifier l'approvisionnement énergétique en incluant le gaz naturel dans le bouquet énergétique sont entravés par des retards administratifs persistants dans la construction d'un terminal d'importation de gaz naturel liquéfié (GNL) à Vasilikos. De même, les efforts visant à développer les interconnexions énergétiques avec les pays voisins sont au point mort. En particulier, le projet "Great Sea Interconnector" visant à mettre fin à l'isolement énergétique de Chypre accuse toujours des retards. Les fortes dépendances extérieures rendent les sources d'énergies renouvelables essentielles non seulement pour décarboner l'économie chypriote, mais aussi pour améliorer la sécurité énergétique et la résilience face aux chocs énergétiques extérieurs.

- (25) Chypre a augmenté sa production d'énergie renouvelable, bien que des efforts supplémentaires soient nécessaires pour augmenter la capacité du réseau et développer les installations de stockage de l'énergie afin de faciliter une adoption plus large des énergies renouvelables. La capacité installée pour l'énergie solaire et éolienne a considérablement augmenté en 2025, portant à 27,4 % la part des énergies renouvelables dans le bouquet électrique¹². Bien que des mesures visant à faciliter et à numériser les procédures d'octroi de permis aient été prises, des retards importants continuent de toucher le raccordement des nouvelles installations d'énergie renouvelable au réseau. Chypre ne dispose pas de systèmes opérationnels de stockage de l'électricité non fossile. Si certains projets sont prévus dans le cadre du plan de développement du réseau de transport, leur mise en œuvre n'en est qu'à ses débuts. Le déploiement de programmes de rénovation destinés à renforcer l'efficacité énergétique des bâtiments, soutenu par la FRR et la politique de cohésion, a continué de progresser, complété par des mesures réglementaires visant à mobiliser des financements privés en faveur de l'efficacité énergétique. Développer des transports durables reste un défi urgent, aggravé par la dépendance totale à l'égard du fret routier. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour développer les transports publics, étendre les infrastructures de recharge et fournir des incitations financières en faveur d'une mobilité durable.
- (26) Chypre est confrontée à des défis environnementaux importants et persistants. La pénurie d'eau a atteint un niveau critique, les indicateurs relatifs à l'exploitation de l'eau douce et à la productivité de l'eau plaçant Chypre parmi les pays les moins performants de l'UE. Malgré les efforts déployés en matière de dessalement de l'eau et de modernisation des infrastructures, notamment dans le cadre de la FRR et de la politique de cohésion, les investissements dans les infrastructures hydriques n'ont jusqu'à présent pas été suffisants pour remédier aux vulnérabilités systémiques liées à l'eau potable et au traitement des eaux usées. De même, les performances en matière de gestion des déchets sont inférieures aux objectifs de l'UE; par exemple, la production de déchets municipaux par habitant à Chypre figure parmi les plus élevées de l'UE. Plusieurs mesures adoptées dans le cadre du plan d'action pour une économie circulaire de 2021 et de la politique de cohésion visent à réduire les déchets, à améliorer le tri des déchets et à accroître le recyclage, bien que leur potentiel ne soit pas encore pleinement exploité. L'amélioration des capacités administratives des autorités locales et de district est également essentielle pour soutenir la planification et la coordination des investissements dans la gestion de l'eau et des déchets à Chypre.

¹² Source: [Plateforme de transparence du REGRT-E \(https://transparency.entsoe.eu/](https://transparency.entsoe.eu/) consulté le 9/04/2026).

- (27) Chypre reste vulnérable à divers risques climatiques (par exemple, les incendies de forêt, les inondations, les sécheresses et l'érosion côtière), qui menacent de nuire à la biodiversité, à la résilience sociétale et à l'économie du pays. La stratégie nationale d'adaptation mise à jour pour la période 2025-2050 reste en suspens, ce qui retarde la mise en œuvre de mesures essentielles. En outre, un système de gouvernance amélioré inclus dans la stratégie nationale pourrait apporter de la cohérence et de l'efficacité dans le cadre institutionnel régissant l'adaptation et la résilience au changement climatique, mais sa mise en place accuse également des retards. D'autres actions, dont certaines soutenues par la politique de cohésion, sont axées sur le développement d'infrastructures anti-inondations et la gestion des risques d'incendie et de catastrophe. Toutefois, les investissements de Chypre en faveur de l'adaptation au changement climatique sont insuffisants par rapport aux besoins réels.
- (28) Compte tenu du rôle crucial du capital humain dans le renforcement de la compétitivité et de l'autonomie stratégique de l'Union, le Conseil a recommandé en 2026 que les États membres prennent des mesures pour remédier d'urgence aux problèmes structurels dans les domaines des compétences, de l'éducation et de la formation, qui entravent la compétitivité. Les recommandations par pays adressées en 2026 à Chypre peuvent contribuer à la mise en œuvre de la recommandation du Conseil relative au capital humain dans l'Union.
- (29) Chypre est confrontée à plusieurs défis liés à l'intégration des femmes et des personnes handicapées sur le marché du travail, ainsi qu'à la lutte contre l'inadéquation des compétences et les pénuries de main-d'œuvre. Bien que le marché du travail chypriote continue de bien se porter, soutenu par une croissance économique solide, avec un taux d'emploi qui dépasse l'objectif national pour 2030 et un chômage qui continue de diminuer, les mesures d'activation ciblées et les politiques actives du marché du travail demeurent limitées en termes de couverture et d'efficacité, en particulier pour les femmes et les groupes vulnérables. En outre, les capacités du service public de l'emploi restent limitées et bénéficieraient d'un renforcement en matière de suivi, d'évaluation et de sensibilisation proactive, soutenu par des systèmes informatiques modernisés.

- (30) Chypre pourrait encore renforcer l'emploi de qualité. Malgré un faible taux de chômage et un marché du travail dynamique, les conditions de travail restent préoccupantes, notamment le temps de travail élevé et la proportion relativement forte d'emplois faiblement rémunérés par rapport à la moyenne de l'UE, et touchent les femmes de manière disproportionnée. L'incidence de la parentalité sur les résultats en matière d'emploi des femmes, combinée à un accès limité à des services de soins abordables et de qualité, entrave la progression de carrière et contribue aux écarts de rémunération et de retraite entre les hommes et les femmes. Si les récentes initiatives stratégiques, notamment les incitations à l'embauche et les mesures visant à promouvoir des formules de travail flexibles, vont dans la bonne direction, leur mise en œuvre effective, associée à un soutien aux transitions vers des emplois de meilleure qualité, vers l'amélioration de l'accès à la formation dans les secteurs à forte demande et vers l'élargissement des services de soins, peut contribuer à améliorer la participation des femmes au marché du travail et la qualité de l'emploi.
- (31) Chypre est confrontée à des défis liés au renforcement de l'enseignement et de la formation professionnels, à la faible participation dans les domaines des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM) et aux faibles performances en matière d'enseignement des compétences de base. Cela contribue à la persistance de l'inadéquation des compétences et des pénuries de main-d'œuvre, notamment dans les secteurs essentiels aux transitions écologique et numérique. La participation à l'éducation et à l'accueil de la petite enfance a augmenté dans le cadre des mesures de la FRR, mais elle reste inférieure à l'objectif de l'UE, ce qui freine à la fois le développement précoce des compétences et la participation au marché du travail, tandis que l'éducation inclusive continue de faire face à des défis importants, étant donné que les jeunes apprenants handicapés et présentant des besoins éducatifs particuliers se heurtent toujours à des obstacles à une participation effective à l'enseignement général.

- (32) Chypre a la possibilité d'améliorer plusieurs de ses systèmes de protection sociale. Bien qu'une forte croissance économique ait contribué à réduire la pauvreté dans son ensemble, les risques de pauvreté pour les personnes âgées restent nettement supérieurs à la moyenne de l'UE en raison de revenus de retraite inadéquats, en particulier pour les personnes ayant perçu de faibles revenus au cours de leur vie professionnelle. Dans le même temps, en dépit des mesures prises, l'absence d'un système de soins de longue durée complet, financé de manière adéquate et intégré, associée à des pénuries de personnel et à une limitation des services à domicile et de proximité, restreint l'accès et entrave la désinstitutionnalisation. La précarité énergétique reste préoccupante malgré certaines mesures ciblées, ce qui reflète le caractère limité de la couverture et l'absence de suivi systématique. En outre, la pénurie de logements sociaux, conjuguée à des taux élevés d'arriérés liés au logement, continue de peser sur les ménages vulnérables, malgré les récents régimes d'aide et l'accroissement prévu de l'offre de logements.
- (33) Compte tenu de la forte interdépendance entre les économies des États membres de la zone euro et de leur contribution collective au fonctionnement de l'Union économique et monétaire, le Conseil a recommandé en 2026 que lesdits États membres prennent des mesures, notamment dans le cadre de leur PRR, pour mettre en œuvre la recommandation 2026 concernant la politique économique de la zone euro. La recommandation 1 aidera Chypre à mettre en œuvre les première, deuxième et troisième recommandations concernant la zone euro, la recommandation 2 l'aidera à mettre en œuvre la quatrième recommandation concernant la zone euro, la recommandation 3 l'aidera à mettre en œuvre les septième, neuvième et onzième recommandations concernant la zone euro, la recommandation 4 l'aidera à mettre en œuvre la septième recommandation concernant la zone euro, et la recommandation 5 l'aidera à mettre en œuvre la cinquième recommandation concernant la zone euro,

RECOMMANDE que Chypre s'attache, en 2026 et 2027:

1. tout en reconnaissant l'excédent public du pays, à veiller à ce que les dépenses nettes respectent les taux de croissance maximaux recommandés par le Conseil le 21 janvier 2025, compte tenu de l'écart important enregistré en 2025 et prévu pour 2026 par la Commission par rapport au plafond des dépenses nettes recommandé; à renforcer ses dépenses globales et son état de préparation en matière de défense et de sécurité, tout en assurant la soutenabilité de la dette et l'efficacité des dépenses ainsi qu'en adaptant progressivement son budget à des dépenses de défense structurellement plus élevées; à veiller à ce que les mesures prises pour atténuer les effets de la hausse des prix de l'énergie soient temporaires, visent à protéger les ménages vulnérables ou à répondre aux besoins des entreprises grandes consommatrices d'énergie, et préservent les incitations aux économies d'énergie, et à ce que leur coût budgétaire soit compatible avec les engagements souscrits au titre du cadre budgétaire de l'UE;
2. à assurer la continuité des réformes et des investissements mis en œuvre au titre de la facilité pour la reprise et la résilience; à maintenir la dynamique de mise en œuvre des programmes de la politique de cohésion en s'appuyant, s'il y a lieu, sur une réaffectation des ressources vers des priorités stratégiques et sur les flexibilités convenues dans le contexte de l'examen à mi-parcours du cadre de la politique de cohésion;
3. à renforcer la recherche et l'innovation en encourageant les investissements publics et privés dans la R & D, en renforçant les synergies entre la recherche et les entreprises et en adoptant une stratégie à long terme en matière de recherche et d'innovation assortie d'indicateurs et d'un financement pluriannuel; à faciliter la diversification de l'économie en améliorant l'accès à d'autres produits d'épargne et instruments du marché des capitaux, en renforçant le système des retraites complémentaires et en améliorant l'éducation financière; à simplifier la réglementation et à réduire la charge administrative; à améliorer la gouvernance des entreprises publiques au moyen de mesures permettant de faire progresser la nomination des membres des conseils d'administration sur la base du mérite, ainsi que par la politique en matière de propriété des entreprises et par la gestion axée sur les résultats; à améliorer l'efficacité du système judiciaire, notamment en poursuivant la numérisation des flux de travail judiciaires;

4. à réduire la dépendance globale à l'égard des combustibles fossiles et à diversifier davantage l'approvisionnement énergétique, notamment en développant les interconnexions énergétiques avec les pays voisins, en augmentant le financement en faveur de l'efficacité énergétique, en modernisant le réseau électrique et les installations de stockage d'énergie, et en développant la mobilité durable et les transports publics; à améliorer la gestion de l'eau, des eaux usées et des déchets en intensifiant les investissements dans les infrastructures, en renforçant les capacités administratives des autorités locales, en promouvant des pratiques durables d'utilisation de l'eau et en développant la collecte sélective des déchets municipaux et des déchets d'emballages; à améliorer le cadre institutionnel régissant l'adaptation au changement climatique;
5. à remédier aux pénuries de main-d'œuvre et à promouvoir la qualité de l'emploi en renforçant la participation des groupes vulnérables au marché du travail, en continuant d'accroître la capacité et l'attractivité de l'enseignement et de la formation professionnels, en encourageant l'éducation et la formation des adultes, en améliorant les capacités du service public de l'emploi et en renforçant les politiques actives du marché du travail; à accroître encore la participation à l'éducation et à l'accueil des jeunes enfants, à améliorer les compétences de base et à augmenter la participation des élèves aux filières STIM (sciences, technologies, ingénierie et mathématiques); à augmenter la disponibilité et la couverture des services de soins de longue durée, à élargir l'éligibilité et à réduire les paiements directs élevés; à améliorer la protection sociale des groupes vulnérables en apportant un soutien ciblé aux ménages en situation de précarité énergétique, en garantissant des retraites minimales adéquates et en augmentant la disponibilité de logements sociaux et abordables.

Fait à Bruxelles, le

Par le Conseil
Le président/La présidente
